



PASS SPORT pour les élèves

publié le 12/11/2024

Le dispositif PASS SPORT est une aide de **50 euros** qui permet de financer une partie de l'inscription sportive à plus de 6,5 millions de jeunes (allocataires de la CAF).

Ce dispositif est porté par l'État et permet de soutenir la pratique du sport des jeunes pendant l'année sportive. Il est ouvert du 1er juin au 31 décembre 2024.

En 2023/2024, ce sont 7666 jeunes Deux-Sèvriens, soutenus par 411 clubs, qui ont pu bénéficier de ce dispositif. Cependant au regard des 32 600 jeunes éligibles dans notre département, seulement 3149 jeunes ont réellement bénéficié du dispositif pour cette rentrée 2024.

Les détails de cette facilitation financière aux familles des jeunes éligibles ci-dessous et en pièce jointe :

Qui est concerné ?

Les jeunes de 6 à 17 ans révolus bénéficiant de l'allocation de rentrée scolaire (ARS) ;

Les jeunes de 6 à 19 ans bénéficiant de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) ;

Les jeunes de 16 à 30 ans bénéficiant de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) ;

Les étudiants boursiers et les bénéficiaires d'une aide annuelle du Crous de moins de 28 ans.

Comment ça fonctionne ?

Les familles des enfants éligibles ont toutes reçu un mail de la CAF avec un flash code (1 par enfant).

La famille prend une licence dans un club sportif et présente le flash code reçu.

La remise de 50€ est immédiate sur le prix de la licence.

Toutes les ressources sur le lien suivant :

<https://www.pass.sports.gouv.fr/>

Document joint

[flyer_pass_sport_generique](#) (PDF de 807.6 ko)



Académie
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.